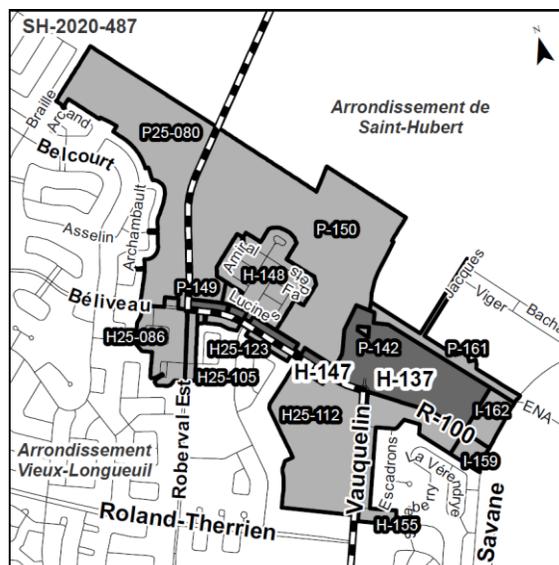


**Avis aux personnes intéressées ayant le droit
de signer une demande d'approbation référendaire**

1. À la suite de la procédure écrite remplaçant l'assemblée publique de consultation tenue du 21 octobre au 4 novembre 2020, le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert a adopté les seconds projets de règlement suivants :

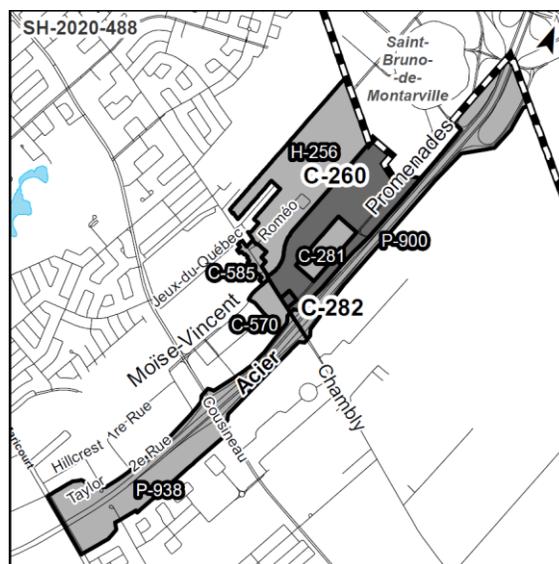
- Le second projet de *Règlement SH-2020-487 modifiant le Règlement de zonage 1406 et le Règlement 1412 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), afin d'autoriser seulement des habitations multifamiliales de 6 à 16 logements en bordure du prolongement du boulevard Béliveau, d'indiquer des normes particulières pour les stationnements et d'indiquer un pourcentage maximum d'imperméabilisation du sol (district du Vieux-Saint-Hubert-de la Savane).*



Les zones concernées H-147 et H-137 par ce second projet de règlement et les zones contigües à celles-ci sont indiquées en gris sur le croquis.

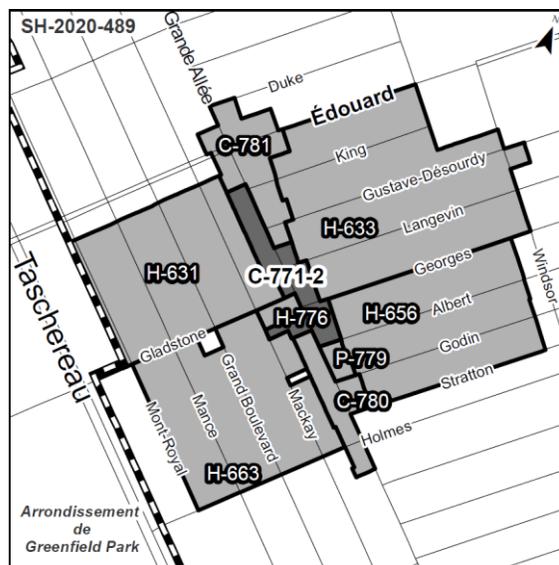
L'article 2 n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

- Le second projet de *Règlement SH-2020-488 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin d'agrandir la zone C-282 à même une portion de la zone C-260, y permettre les bâtiments d'une hauteur maximale de 4 étages, ainsi que les commerces régionaux et les services professionnels et spécialisés (district des Maraîchers).*



Les zones concernées C-282 et C-260 par ce second projet de règlement et les zones contigües à celles-ci sont indiquées en gris sur le croquis.

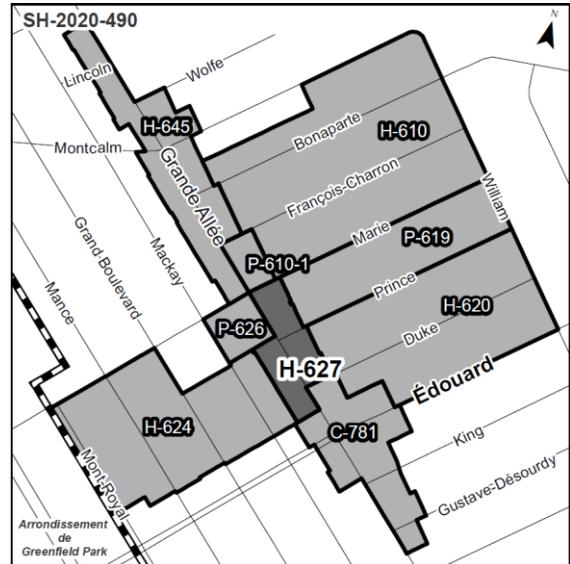
- Le second projet de *Règlement SH-2020-489 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin d'augmenter le nombre maximum de logements par bâtiment de 16 à 23 pour la classe d'usages Habitation multifamiliale en implantation isolée dans la zone C-771-2 (district de Laflèche).*



La zone concernée C-771-2 par ce second projet de règlement et les zones contigües à celle-ci sont indiquées en gris sur le croquis.

- Le second projet de *Règlement SH-2020-490 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin d'agrandir la zone C-781 à même une partie de la zone H-627 (district de Laflèche).*

La zone concernée H-627 par ce second projet de règlement et les zones contigües à celle-ci sont indiquées en gris sur le croquis.



2. Ces seconds projets de règlement contiennent des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones concernées et des zones contigües à celles-ci, afin que les règlements soient soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).

3. Conditions de validité d'une demande d'approbation référendaire

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21. Toute demande, transmise individuellement ou par pétition, sera acceptée;
- être reçue au Service du greffe situé à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le 25 novembre 2020, par l'envoi d'un courrier au 4250, chemin de la Savane, Longueuil (Québec) J3Y 9G4 ou d'un courriel à l'adresse : greffe.sh@longueuil.quebec en indiquant leurs nom et adresse.

4. Personnes intéressées

Les renseignements concernant les dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande d'approbation référendaire et les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une telle demande peuvent être obtenus en communiquant à l'adresse courriel greffe.sh@longueuil.quebec.

5. Aucune demande valide

Les dispositions des seconds projets mentionnés au paragraphe 1 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide, pourront être incluses dans un règlement de zonage qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Résumé et consultation des projets de règlement

Ces seconds projets de règlement peuvent être consultés sur www.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements et une copie de leur résumé peut être obtenue sans frais en communiquant à l'adresse courriel greffe.sh@longueuil.quebec. Pour information : 450-463-7013.

Longueuil, le 17 novembre 2020.

Véronica Mollica, avocate

Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert